CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE LA MATANIE

MUNICIPALITÉ SAINTE-FÉLICITÉ

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité tenue le 13 mars 2017 à 18h00 à la salle Alphonse Simard du Centre Sportif Sainte-Félicité situé au 194 rue Saint-Joseph à Sainte-Félicité.

SONT PRÉSENTS : MONSIEUR RÉGINALD DESROSIERS, MAIRE

 MADAME SANDRA BÉRUBÉ, CONSEILLÈRE

 MONSIEUR PATRICE TRUCHON, CONSEILLER

 MADAME JOHANNE DION, CONSEILLÈRE

 MONSIEUR FIDÉLIO SIMARD, CONSEILLER

 MONSIEUR BERNARD HARRISSON, CONSEILLER

 MONSIEUR RÉMI SAVARD, CONSEILLER

Monsieur Yves Chassé agit à titre de secrétaire.

L’avis de convocation a été transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-03-14**

**ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l’ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Patrice Truchon et résolu à l’unanimité des conseillers que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte l’ordre du jour.

**RÉSOLUION NUMÉRO 2017-03-15**

**ADOPTION-POLITIQUE NUMÉRO 2017-01-POLITIQUE POUR LE DÉNEIGEMENT ET L’ENTRETIEN DES CHEMINS D’HIVER DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ REMPLAÇANT LA POLITIQUE 2016-01**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire adopter une nouvelle Politique numéro 2017-01 Politique pour le déneigement et l’entretien des chemins d’hiver;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

D’adopter la Politique numéro 2017-01 Politique pour le déneigement et l’entretien des chemins d’hiver de la Municipalité de Sainte-Félicité remplaçant la Politique numéro 2016-01.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-03-16**

**AUTORISATION-MISE EN VENTE D’IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES-TRANSMISSION À LA MRC DE LA MATANIE**

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Yves Chassé a déposé la liste des immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales, en date du 09 janvier 2017;

CONSIDÉRANT QU’un avis a été expédié avec une copie de la résolution portant le numéro 2017-01-05 à chaque propriétaire dont les noms figurent sur la liste d’immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales;

CONSIDÉRANT la date butoir pour le paiement des arriérés de taxes municipales est le 17 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Rémi Savard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

D’autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à transmettre à la MRC de La Matanie les documents visant les immeubles ayant des arriérés de taxes municipales, lesquels seront mis en vente pour défaut de paiement de taxes municipales.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-03-17**

**LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers :

De lever la séance extraordinaire du 13 mars 2017, l’ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 18h46.

|  |
| --- |
| *Je, soussigné, Réginald Desrosiers, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal du Québec.* |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Réginald Desrosiers Yves Chassé, GMA

Maire Directeur général

 Secrétaire-trésorier